

Notre responsabilité est d'autant plus grande que nous ne pouvons pas renvoyer la balle à quelqu'un d'autre et nous laver les mains du désagréable devoir de prendre une décision ferme en cette matière. C'est ici que la balle s'arrête. La responsabilité que nous devons assumer est terrible; il nous faut décider si une personne trouvée coupable de meurtre délibéré, prémédité, doit ou non payer de sa propre vie. Je n'ai jamais prétendu qu'il soit facile de dire simplement que telle ou telle personne doit mourir par autorité de justice et, en dernière analyse, par ordre du Parlement du Canada.

Nous pouvons toutefois rendre la chose facile si nous le voulons, monsieur l'Orateur. Nous pouvons dire que les exécutions ordonnées par l'État sont en soi des meurtres et renvoyer la balle à nos tribunaux, à notre système pénitentiaire, à nos comités de libération conditionnelle, aux sociologues et criminologues et autres cœurs tendres. Nous pouvons assez facilement nous laver les mains de cette affaire; en réalité, c'est exactement ce que le cabinet fait depuis que la majorité des députés de la Chambre a décidé il y a plusieurs années d'adopter cette solution de compromis proposée par le gouvernement actuel en réponse au problème de la peine de mort. Nous avons décidé que seuls, les meurtriers de policiers ou de gardiens de prison devraient payer de leur vie, mais bien que plusieurs peines de mort aient été imposées par nos tribunaux en conformité de cette loi, pas une seule n'a été exécutée. Le cabinet a commué chacune des sentences imposées durant cette période.

J'ai dit que nous pouvions choisir la voie de la facilité en nous déchargeant sur d'autres de la responsabilité de prendre une décision au sujet de la peine capitale, monsieur l'Orateur, mais nous ne pouvons pas pour autant prétendre avoir le droit moral de le faire. Nous savons que personne d'autre ne décidera pour nous, même avec notre autorisation. Nous savons que tous les autres, sauf les tribunaux, choisissent la solution de facilité en jouant les pharisiens et en s'opposant à la peine de mort pour des raisons d'ordre moral. Avec leur grande moralité, les libéraux s'intéressent non pas au sort des victimes, mais seulement à celui des meurtriers, car ceux-ci font tout à coup partie d'une civilisation supérieure, ce sont des gens au-dessus des lois et au-dessus des condamnations de la société à laquelle ils se sont attaqués.

Je répète que nous ne pouvons plus éviter nos responsabilités morales, monsieur l'Orateur. Nous devons décider sans trop tarder que nous ne devons pas prendre le meurtre délibéré et prémédité pour ce qu'il n'est pas. Le meurtre prémédité et la trahison de son pays sont des crimes punissables de mort. L'argument selon lequel une société civilisée et moderne ne peut tolérer des exécutions ordonnées par l'État ne tient pas debout. Comme l'a fait remarquer le député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack) il y a quelques jours à la Chambre, un État avec un régime judiciaire comme le nôtre, qui offre tant de possibilités d'appel et avec un tel respect de la justice, ne peut commettre un crime.

Certaines personnes ont prétendu que l'État commettait un crime en condamnant ses propres citoyens à mort pour des crimes très graves mais, à mes yeux, cet argument n'a aucun poids. C'est de la lâcheté. Si un jour nous en venons à considérer le meurtre et la trahison comme des crimes moins graves, je pense que nous ne resterons pas longtemps un pays démocratique libre. Quand nous déciderons de ne plus lutter, de ne plus juger important de gagner la guerre engagée dans notre pays entre les citoyens respec-

teux de la loi et les individus sans foi ni loi, notre grand pays n'aura plus rien de grand.

Quand nous sommes élus au Parlement, ceux qui votent pour nous croient certainement que nous sommes capables et compétents et que nous avons le courage de prendre des décisions et de nous y conformer, même si ces décisions nous répugnent. Toutes les décisions que nous prenons ici ne peuvent pas entièrement nous plaire. Quand on cherche à éviter de prendre des décisions déplaisantes, la situation finit généralement par être encore plus déplaisante, et c'est une des raisons pour lesquelles je tiens à ce que les crimes graves soient punis de mort. La solution proposée par le gouvernement, les 25 ans d'emprisonnement, a déjà suscité la colère des gens bien pensants et des sociologues. A leur avis, c'est une solution aussi inhumaine et insensée que la peine de mort. Ils se demandent comment une société civilisée pourrait même songer à mettre en cage l'un de ses citoyens pendant 25 ans. Naturellement, monsieur l'Orateur, aucun de ces experts et de ces cœurs sensibles ne propose d'autre solution acceptable pour remplacer la peine de mort ou à une longue peine d'emprisonnement. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est condamner nos propositions et dénoncer nos décisions.

Quand la Chambre a approuvé la solution de compromis que proposait le gouvernement pour remplacer la peine capitale, ce fut une sorte de marchandage. Sans écarter l'abolition, nous avons accepté des condamnations sélectives pour le meurtre de policiers et de gardiens de prison. Sans doute que cette solution satisfaisait à la fois les abolitionnistes et les partisans de la peine de mort. Les premiers pouvaient accepter que la majorité des meurtriers échappent à la corde et dans les cas où la peine de mort devait être appliquée, il était toujours possible que le cabinet commue les condamnations pour le meurtre d'agents de police. Tout leur était favorable, y compris le ministre de la Justice qui était un abolitionniste notoire.

D'autre part, les partisans de la peine de mort croyaient que le gouvernement respecterait le mandat du Parlement. Nous avions cru que le gouvernement respecterait son engagement d'exécuter les meurtriers de policiers et de gardiens de prison contre cette application limitée de la peine capitale. En réalité, il n'a pas respecté le mandat qu'il a reçu du Parlement, il n'a pas honoré ses engagements. La peine capitale est en fait abolie, et rien, à mon avis, ne révèle davantage le manque de conscience du gouvernement actuel.

● (1140)

Le marchandage a été un échec, si ce n'est qu'on a libéré le ministre de la Justice (M. Basford) et le solliciteur général (M. Allmand). J'ai toujours soutenu que, moralement, nous n'avons pas le droit de procéder à un marchandage sur une question aussi importante pour notre société que la peine capitale. Nous avons la responsabilité morale de trancher carrément la question; si nous sommes appelés à prendre une décision désagréable, à décider que les personnes reconnues coupables de meurtre prémédité doivent payer de leur vie, alors nous devons le faire et assumer notre décision. Il nous faudra beaucoup plus de courage pour le faire que pour simplement renvoyer la balle, mais j'espère que nous avons ce courage.

Au cours des différents débats du Parlement sur la peine capitale, bien des députés ont dit que c'était une question à faire trancher par le peuple, par voie d'un référendum national; j'estime personnellement que c'est la seule façon de régler la question une fois pour toutes. Au cours d'une enquête menée récemment par la Metropolitan Toronto